

Entretien avec Michel Gamain, principal du collège Guy Mareschal à Amiens.

« Développer l'écoute, le dialogue, le soutien aux élèves en difficulté »

Le collège Mareschal d'Amiens participe au programme européen « École 21 » dont l'objectif est de lier promotion de la santé et développement durable dans les établissements scolaires. Les actions mises en place au collège portent sur des thématiques variées, en lien avec la santé et l'environnement. Dans un sens beaucoup plus large, elles contribuent au bien-être des élèves, à l'amélioration du climat de l'établissement et au développement de relations pacifiées.

La Santé de l'homme : Votre établissement fait partie du « réseau ambition réussite¹ », vous accueillez un internat d'excellence, et depuis trois ans le collège fait partie du dispositif « École 21 ». En quoi consiste ce dernier dispositif ?

Mon prédécesseur (NDLR : Michel Gamain est principal depuis deux ans) avait engagé le collège dans ce dispositif et signé la charte « École 21 » (*lire l'encadré*), que nous avons développée avec mon équipe. École 21 permet de lier les principes et les valeurs du développement durable et ceux de la promotion de la santé autour d'actions communes. Ici, quand on parle développement durable, cela va bien au-delà de l'acceptation habituelle du terme incluant aussi le « bien vivre ensemble ». Et effectivement, dans le collège, le dispositif est articulé autour du « bien vivre ensemble », à la fois en ce qui concerne l'amélioration du cadre de vie en lien avec l'environnement, et en ce qui concerne l'amélioration des relations interpersonnelles. Nous sommes situés dans un quartier un peu difficile et nous avons un fonctionnement d'établissement qui n'est pas toujours simple car nous accueillons des filières générales, une section d'enseignement général et professionnel adapté (Segpa) et un internat d'excellence ; il fallait donc un projet transdisciplinaire pour améliorer le fonctionnement et les relations. École 21 fonctionne comme un levier pour mener à bien différentes actions.

S. H. : Quelle action « phare » avez-vous mis en place dans ce cadre ?

Avec ce dispositif, le collège bénéficie d'un double accompagnement méthodologique par l'Instance régionale d'éducation et de promotion de la santé (Ireps) de Picardie et par l'infirmière conseillère technique de l'inspection d'académie. À ce titre, l'Ireps a organisé une formation sur la communication non violente. Dans le collège et le réseau qui fonctionne autour de l'établissement, douze personnes ont été formées : les infirmières, l'assistante sociale, le conseiller principal d'éducation, des enseignants, y compris des maîtres G² du Réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficulté (Rased). Cette formation d'une durée de trois jours m'a permis, en tant que principal, de pouvoir bénéficier, au sein de l'établissement, d'un vivier de personnes formées à l'écoute et au dialogue. À partir de cet acquis, nous avons mis en place, il y a un an, un dispositif que nous avons intitulé « sas de remotivation », à destination des élèves les plus fragiles qui ont besoin d'être écoutés, et éventuellement orientés vers des spécialistes (psychologues, assistantes sociales, etc.). Ils sont repérés, soit par le préfet des études, soit par les conseillers principaux d'éducation. Un système de « feuilles-navettes » a été mis en place pour permettre aux personnes formées à la communication non violente et qui animent le « sas de remotivation » de pouvoir rencontrer les élèves quand ils sont libres, et d'assurer un suivi. Les élèves trouvent ainsi une

possibilité de s'exprimer, de « sortir » ce qu'ils ont à nous dire.

S. H. : Quel bilan faites-vous de cette première année de fonctionnement du « sas de remotivation » ?

Forts de cette première expérience, nous le faisons évoluer en fonction des besoins. Pour l'instant, nous repérons principalement des élèves qui sont déjà en très grande difficulté, et le « sas » trouve ses limites pour ces élèves. En effet, cette année, en particulier en ce qui concerne les jeunes accueillis dans l'internat d'excellence, nous avons des adolescents très fragilisés par la vie, avec des parcours très accidentés, un environnement familial chaotique. Après la journée de cours ou quand ils arrivent à l'établissement le lundi, puis à l'internat le lundi soir après avoir passé le week-end dans leur famille, on est obligé de « raccrocher les wagons ». Puis, quand arrive le jeudi soir (dernière nuitée d'internat) et qu'ils savent qu'ils vont retrouver leur famille le lendemain, ils n'ont pas forcément envie de repartir... donc ce n'est pas simple, ça crée des tensions, ils ne dorment pas toujours suffisamment, et quand on leur demande d'apprendre des dates ou de résoudre des équations du second degré, ils ne sont pas très calmes dans leur tête. Or, nous voudrions pouvoir repérer les élèves plus en amont, quand ils sont un peu moins fragiles, un peu moins désstructurés. Aussi, à la prochaine rentrée scolaire, nous allons faire évoluer le « sas de remotivation » dans ce sens. Et puis, toujours dans le même ordre d'idée, nous allons mettre en place des ateliers d'ex-

pression sous forme de groupes de parole pour les élèves fragilisés, en l'occurrence les internes (20 pour l'année scolaire 2011-2012, 40 attendus en septembre 2012). Pour la plupart, ils viennent de loin, de contrées différentes, ils ne s'écoutent pas toujours, ne s'apprécient pas forcément et ne se respectent donc pas, et peuvent glisser rapidement vers la vulgarité les uns envers les autres. À travers ces groupes de parole, nous voudrions leur apprendre à s'exprimer autrement, à partir de la culture générale, pour qu'ils comprennent comment on prend la parole les uns avec les autres, les uns à côté des autres.

S. H. : Sas de remotivation et groupe de parole s'inscrivent pleinement dans l'amélioration du vivre ensemble, quelles autres actions avez-vous mises en place dans le cadre d'École 21 ?

Cette année scolaire 2011-2012, les élèves de la classe de Segpa ont créé un jardin biologique. Ils ont bêché, planté, créé des jardinières, participé à la construction d'un composteur, etc. Nous avons également profité du fait que les élèves de Segpa maniaient la bêche pour leur demander de délimiter les emplacements de parking et ainsi éviter que les voitures ne se garent sur les pelouses. Pour ce faire, ils ont planté de petites haies. Ce projet est intéressant parce qu'il améliore le cadre de vie du collège, et que ce sont les élèves qui en sont porteurs. Au départ, le jardin biologique était destiné aux élèves de la Segpa, puis des élèves de l'internat se sont joints à eux. Cela a permis de rapprocher naturellement le public de la Segpa de celui de l'internat autour de ce projet. Ils ont fait un travail collectif. Par son aspect fédérateur, le dispositif a fait se rencontrer des jeunes qui ne se seraient jamais croisés autrement. Pour la rentrée prochaine, nous voulons poursuivre et développer l'action du jardin biologique. Car c'est bien beau d'avoir mis les jardinières et le composteur mais il ne faut pas que cela serve à faire pousser des herbes folles ! Donc, à partir de ce qui s'est passé cette année, nous allons créer un « club jardinage » ouvert à tous les élèves volontaires.

Par ailleurs, parmi les actions que nous avons mises en place dans le cadre d'École 21, il y a également une action très spécifique : c'est le « goûter » pour les élèves qui bénéficient de l'heure d'ac-

compagnement éducatif³. Nous n'aurions jamais pu mettre en place une telle action, pourtant simple : offrir un goûter aux élèves qui restent, après les cours, à l'accompagnement éducatif. Cela rend cette heure de travail plus facile, or, sans budget ce n'était pas possible, on la finance donc sur les fonds européens d'École 21.

S. H. : Quelles nouvelles actions prévoyez-vous de mettre en place ?

La formation à la communication non violente nous a vraiment apporté une nouvelle façon de travailler. En amont, nous avons identifié le fait qu'il fallait axer nos actions sur le vivre ensemble, parce qu'il y avait un malaise, un certain mal-être dans le collège. Au-delà du dispositif déjà mis en place qui va perdurer, nous – enseignants et personnels de l'équipe éducative – avons donc décidé, à partir de septembre 2012, d'élaborer une « charte du respect mutuel ». C'est un objectif ambitieux et un enjeu important : nous sommes partis du constat que le règlement intérieur pouvait être un levier intéressant pour la question du vivre ensemble. Notre double objectif est de faire réfléchir, d'une part, un groupe d'élèves sur ce que devrait être le comportement des enseignants, d'autre part, un groupe d'enseignants sur ce que devrait être le comportement des élèves. À partir de là, nous identifierons un corpus commun, un consensus sur lequel

bâtit une charte du respect mutuel. Ensuite, ce projet de charte circulera, fera l'objet de consultations et d'échanges avec tous. L'année scolaire 2012-2013 n'y suffira sans doute pas, mais l'un des objectifs immédiats est de « pacifier » les échanges verbaux à l'intérieur de l'établissement, parfois d'une très grande vulgarité de la part d'un certain nombre d'élèves. Cet objectif requiert d'agir sans attendre. Certains mots s'échappent, et quand les enseignants les entendent, ils les prennent directement pour eux, alors que de tels débordements ne sont pas dirigés contre la personne, mais contre l'institution, l'environnement. D'autant que, dans certains cas, l'institution génère, sans s'en rendre compte, de la violence, par exemple par manque d'égalité et d'équité. Il faudra savoir se remettre en cause et nous prendrons le temps nécessaire pour mener à bien ce projet important.

Propos recueillis par
Sandrine Broussouloux

1. Le « réseau ambition réussite » désigne les établissements relevant de la politique de l'éducation prioritaire. Les maîtres G sont des enseignants rééducateurs qui interviennent dans les Rased.

2. Les maîtres G font partie des enseignants spécialisés qui exercent auprès d'élèves présentant des besoins éducatifs particuliers liés à une situation de handicap, une maladie ou des difficultés scolaires graves.

3. L'heure d'accompagnement éducatif est une offre éducative supplémentaire pour les élèves en difficulté. Ils bénéficient ainsi une à deux fois par semaine d'un accompagnement individualisé en petits groupes.

« École 21 » : un programme européen pour améliorer la qualité de vie dans les établissements scolaires

École 21 est un « dispositif innovant qui intègre les approches de promotion de la santé et de développement durable », comme le définit l'Union européenne, qui porte et finance ce projet¹. Depuis trois ans, vingt et un établissements scolaires français et belges se sont engagés dans ce dispositif transfrontalier expérimental. École 21, qui concerne l'ensemble de la communauté éducative (personnels des établissements scolaires, enseignants et non enseignants, élèves et parents), permet de mettre en œuvre des actions au sein de l'établissement (primaire ou secondaire). Le programme s'intègre dans le projet d'école et la démarche du comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté². Ancrées dans le quotidien, les actions du programme peuvent porter sur des thématiques comme l'amélioration du climat scolaire, l'aménagement du cadre de vie, la nutrition, le tri des déchets, etc., mais elles ont toutes comme point commun de contribuer à améliorer la qualité de vie au sein de l'établissement, qualité de vie tant du point de vue de l'environnement que des relations humaines.

S. B.

1. « École 21 » fait partie du programme « Générations en santé » de l'Union européenne, lui-même inclus dans le programme de coopération transfrontalière « Interreg ».

Pour en savoir plus : www.generationsensante.eu
2. Le comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté (CESC) s'inscrit dans le pilotage de chaque établissement scolaire du second degré ; instance de réflexion, d'observation et de proposition, il conçoit, met en œuvre et évalue un projet éducatif en matière d'éducation à la citoyenneté et à la santé et de prévention de la violence, intégré au projet d'établissement.